



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 27 novembre 2024

Présidence : Olivier Amblet

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis N° 12-2024 « sollicitant un crédit d'ouvrage de CHF 4'840'000.- TTC pour l'achat d'un pavillon provisoire préfabriqué contenant huit salles de classe ainsi que son utilisation sur cinq sites scolaires » du Comité de direction du 17 octobre 2024,
- où le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder un crédit de CHF 4'840'000.- TTC pour l'achat d'un pavillon provisoire préfabriqué contenant huit salles de classes ainsi que son déplacement sur cinq sites scolaires ;
- d'autoriser le CoDir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en oeuvre ;
- de financer cette dépense par la trésorerie ou l'emprunt ;
- de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts, la première année, seront de l'ordre de CHF 509'000,-.

Ainsi délibéré en séance le 27 novembre 2024.

le Président

Olivier Amblet



la secrétaire

Anne Meier

ASIGOS

Avis affiché le 3 décembre 2024